

A nos membres

Les changements ne sont pas toujours faciles à assumer; ils impliquent que l'on se sépare de ce qui a fait ses preuves et nous était devenu familier. En même temps, les changements représentent aussi une chance bienvenue, celle d'ouvrir la porte à des nouveautés. Les choses se meuvent et continuent d'évoluer; mais cela ne veut pas dire que tout devient autre. Il suffit de donner suffisamment d'espace à l'ancien pour qu'il puisse subsister à l'intérieur du nouveau.

Pour notre association, cette année s'est écoulée sous le signe des changements. Début juin, il y a eu une mutation au poste de responsable de gestion. A la fin de ce même mois, nous apprenions que notre partenaire pour l'assurance-maladie abandonnait les affaires liées à l'assurance de base. Nous avons compris que nous devons agir et commencé à chercher une nouvelle solution. Aujourd'hui nous travaillons avec un nouveau partenaire et une solution sur mesure et qui a fait ses preuves pour la médecine anthroposophique et ses thérapies. Quelque chose de neuf a vu le jour alors que l'ancien poursuit son chemin.

Une assemblée générale riche d'émotion

Cette année, l'assemblée des membres qui se tenait au Sonnhalde fut particulière. Après avoir assumé pendant de longues années la gestion d'anthrosana, Herbert Holliger, qui prend sa retraite, a pris congé des membres par un discours touchant. Au nom du comité et en son propre nom il souhaite la bienvenue à Andrea Richter qui lui succède. Les membres du comité ont exprimé leur reconnaissance au responsable de gestion sortant pour son grand mérite et l'engagement de toutes ses forces pour le développement d'anthrosana. Comme membre d'honneur d'anthrosana Herbert Holliger reste lié à notre association.

De grands mérites

Pendant près de trois décennies, Herbert Holliger a assumé la responsabilité de la gestion d'anthrosana. Il s'est engagé pour les buts de l'association et a continuellement élargi le champ de ses activités. Sous la direction d'Herbert Holliger, l'association a créé de nouvelles impulsions pour une vie consciente dans la santé et dans la maladie, que ce soit par des écrits, des conférences dans toute la Suisse ou des séminaires. anthrosana a ainsi réussi à atteindre des personnes à

En annexe vous trouverez

- *soit une invitation au don, soit une nouvelle facture pour la cotisation 2012*
- *le procès-verbal de l'assemblée générale du 2 juin 2012*
- *la nouvelle brochure «Le fluor et les autres halogènes»*
- *le prospectus de notre association*
- *le dépliant pour un séminaire sur «L'art-thérapie appliqué aux maladies psychosomatiques» à St-Prex*
- *un appel au don pour le site internet www.mourir.ch*

*Nouvelle brochure
«Conscience et Santé»*

Le fluor et les autres halogènes

L'auteur de cette brochure met en évidence la place importante qu'ont prise les halogènes dans notre société moderne. Il attire également l'attention sur l'utilisation thérapeutique de ces éléments.

Une nouveauté:

Médecines complémentaires – un guide à l'usage des patientes et des patients

La Fédération de la médecine complémentaire Fedmedcom, dont anthrosana fait partie, a édité un guide sur la médecine complémentaire à l'usage des patients. Il a pour but de les aider à prendre des décisions en matière d'utilisation des médecines complémentaires. Vous trouvez ce guide sur le site www.fedmedcom.ch. Si vous ne disposez pas d'une connexion internet, vous pouvez vous adresser au secrétariat d'anthrosana.

l'intérieur comme à l'extérieur des milieux anthroposophiques. L'effet ne s'est point fait attendre et dans les années quatre-vingt-dix le nombre des membres a triplé.

Un excellent connaisseur en matière de politique de santé

Herbert Holliger connaît à fond le domaine de la politique de santé en Suisse. Il a construit et porté le réseau politique pour conserver le libre choix des thérapies et la pluralité des méthodes thérapeutiques. Il a collaboré à la fondation du forum pour une médecine globale ffg, l'organe prédécesseur de la Fédération de la médecine complémentaire, dont il a assuré la co-présidence après avoir été son responsable de gestion. Il s'est également engagé en première ligne pour promouvoir la médecine complémentaire et obtenir sa reconnaissance, du lancement de l'initiative populaire «oui aux médecines complémentaires» jusqu'à l'ancrage de la médecine complémentaire dans la constitution fédérale. En 1996, il a réussi à négocier avec la caisse maladie innova un contrat d'assurance spécial pour les membres d'anthrosana avec une large couverture de la médecine anthroposophique et de ses thérapies.

Nous exprimons notre profonde reconnaissance à Herbert Holliger pour ses nombreux mérites, son infatigable engagement, sa puissante force d'initiative et son inaltérable talent de lutteur pour la bonne cause.

Une annonce inattendue

Pendant plusieurs années anthrosana a travaillé en un agréable partenariat avec la caisse maladie innova. Fin juin l'annonce qu'innova transmettait les affaires du secteur de l'assurance de base à vivacare (Visana) pour se concentrer uniquement sur le secteur de l'assurance complémentaire a pris à l'improviste aussi bien nos membres que le comité et la responsable de gestion d'anthrosana. Innova a donc résilié le contrat de collaboration existant. Ces modifications au sein d'innova auraient eu des conséquences pour nos membres: à partir de 2013 ils auraient été assurés auprès de deux assureurs différents: chez vivacare pour l'assurance de base et chez innova pour l'assurance complémentaire. Cependant pour anthrosana, il est important que ses membres bénéficient d'une solution simple et attrayante chez un seul assureur. Avec la décision d'innova, l'important critère d'un assureur unique n'était plus rempli.

L'annonce d'innova a évidemment suscité une certaine inquiétude chez nos membres, ce qui est compréhensible. De nombreux appels téléphoniques et visites de nos membres nous ont rapidement confirmé qu'une majorité significative souhaitait une solution avec un assureur unique.

Recherche d'un nouveau partenaire

Pour nous il devenait clair que nous devons agir. Durant la période des vacances estivales, nous avons étudié différentes options. Nous avons engagé une intense recherche de partenaires qui offraient un contrat unique pour l'assurance de base et l'assurance complémentaire englobant la médecine anthroposophique et ses thérapies. Nous avons travaillé en collaboration avec un conseiller en assurance avec qui nous travaillons de longue date. Après avoir mené des négociations avec diverses caisses maladie, nous avons trouvé enfin l'offre la plus attrayante: celle de l'assurance CPT avec laquelle nous avons signé un nouveau contrat de partenariat. CPT s'est montrée prête à maintenir l'offre spéciale pour la médecine anthroposophique et ses thérapies telle qu'elle était jusque là. De plus, nos membres qui passent d'innova à CPT profitent de primes attrayantes pour l'assurance de

base et relativement moins élevées que chez innova. Comme cette caisse est active dans toute la Suisse, notre offre est pour la première fois également intéressante pour nos membres de Suisse romande et italienne.

Au cours de nos négociations, nous avons réussi à obtenir que nos membres qui étaient assurés chez innova avec la «Complementa» pour la médecine anthroposophique et ses thérapies puissent passer chez CPT jusqu'à la mi-novembre, sans limite d'âge et sans certificat de santé.

Un partenariat solide

Nous sommes persuadés que nous avons trouvé en CPT un partenaire solide qui nous permet d'offrir à nos membres la meilleure solution d'assurance possible pour la médecine anthroposophique et ses thérapies. Avec ses 400 000 assurés, le groupe CPT organisé en coopérative compte parmi les dix plus grandes caisses maladie de Suisse. «La CPT est de nouveau au top pour le service à la clientèle!» C'est le résultat d'une enquête effectuée par l'institut Link et publié dans «Bon à savoir» n° 15/2012.

Une offre sur mesure

L'offre d'assurance de CPT et anthrosana comprend, en plus de l'assurance de base, l'assurance des soins Plus pour les thérapies anthroposophiques, l'assurance Natura pour d'autres traitements de la médecine complémentaire et l'assurance des frais d'hospitalisation. L'assurance des soins Plus anthrosana rembourse 90 pour cent et sans limite toutes les thérapies anthroposophiques reconnues. De plus, le paquet d'assurance comprend le remboursement de frais à 90 pour cent pour des remèdes anthroposophiques ou homéopathiques sur ordonnance médicale et ceci indépendamment de leur présence sur une liste. CPT rembourse 1 500 CHF par année pour d'autres méthodes de la médecine complémentaire, même sans ordonnance médicale; chez innova il s'agissait de 1 000 CHF.

Si une telle offre vous intéresse, vous pouvez obtenir une proposition de contrat de CPT sans engagement de votre part; il vous suffit pour cela d'envoyer votre actuelle police d'assurance au secrétariat d'anthrosana.

Il fallait agir vite

On pouvait résilier le contrat d'assurance de base jusqu'à fin novembre si l'on voulait changer d'assureur pour l'année suivante. Par contre, le délai de résiliation comportait trois mois pour l'assurance complémentaire. C'est pourquoi les contrats de nos membres qui voulaient passer dans l'assurance complémentaire de CPT devaient être résiliés à fin septembre si leur assurance devait commencer début 2013 chez CPT. A de nombreuses reprises, les membres nous ont informés que le délai était trop bref pour l'offre de passage chez CPT. Nous sommes conscients que le délai était très serré mais il s'agissait vraiment d'une situation d'urgence. Nous avons informé nos membres le plus rapidement possible, c'est-à-dire immédiatement après la signature du contrat. Pour les membres qui n'ont pu résilier leur contrat à fin septembre, une solution transitoire était possible. Ils pouvaient profiter de passer dans la caisse CPT jusqu'à la mi-novembre sans certificat de santé ni limite d'âge. Ils sont assurés pour l'assurance de base chez CPT à partir de 2013; le changement de l'assurance complémentaire ne pourra se faire que pour 2014.

Le contact

Les collaborateurs et collaboratrices de CPT ont eu à gérer une marée d'offres et à répondre à d'innombrables questions de détail dans un temps très limité. Un groupe spécial a dû être constitué et formé pour

Testament de vie (dispositions de fin de vie): nouvellement ancré dans la loi

Depuis de nombreuses années anthrosana offre dans un format de carte de crédit pratique une carte «dispositions de fin de vie». La nouvelle loi sur la protection des adultes qui remplace l'ancienne sur la tutelle entre en vigueur en janvier 2013. Cette nouvelle loi sur la protection des adultes promeut le droit à l'auto-détermination. Ce qui est nouveau, c'est que les dispositions de fin de vie (resp. le testament de vie) sont maintenant ancrées dans la loi. Jusqu'à maintenant les principes d'application découlaient du droit général de la protection de la personne. Avec la nouvelle loi sur la protection des adultes, les dispositions des patients sont légitimées et la volonté des patients renforcée.

Les «dispositions de fin de vie» d'anthrosana continuent d'être valides. Il est cependant judicieux de contrôler et de renouveler ses dispositions après quelques années. Il est également très important que votre personne de confiance et votre médecin soient informés de vos volontés.

Caisse maladie publique: le Conseil fédéral rejette l'initiative populaire

*Le Conseil fédéral rejette
l'initiative populaire «pour une
caisse maladie publique».*

*En octobre, le Ministre de la
santé, Alain Berset, a présenté
un contre-projet. Un projet de
loi sera discuté au Parlement
au printemps 2013.*

*Il n'est de signes que pour ceux
Qui secrètement les accueille
Dieu les gaspille sous nos yeux
Sans trouver âme qui en veuille*

*Mais à l'heure de s'incarner
Il s'entoura de son mystère
Ses signes ne furent donnés
A quelques-uns que pour les taire
Pierre Emmanuel*



Postplatz 5
Case postale 128
4144 Arlesheim
Tél. 061 701 15 14
Fax 061 701 15 03
info@anthrosana.ch
www.anthrosana.ch

cela. Egalement au bureau d'anthrosana les derniers mois ont été relativement agités. Mais cela nous a permis d'avoir un contact direct avec de nombreux membres et de répondre individuellement à leurs questions et besoins. Andrea Richter a donc profité d'une occasion idéale pour apprendre à connaître beaucoup de nos membres.

Managed Care clairement rejeté

Notre système de santé est complexe et par moment il se présente un peu comme une jungle. Il n'est pas facile d'avoir et de conserver une vue d'ensemble claire. Le projet controversé Managed Care était lui aussi considéré comme complexe et déroutant. Le développement de réseaux de soins intégrés aurait dû améliorer la qualité et l'efficacité et permettre une compensation affinée des risques entre assurés et une économie financière.

En juin, le peuple suisse a dû se prononcer sur ce projet. 76 pour cent des voix se sont prononcées pour le rejet de ce dernier. Un point déterminant pour un «non» si clair a certainement été la restriction du libre choix du médecin. De nombreuses personnes ont craint de perdre cette liberté. Managed Care prévoyait que celui qui voulait librement choisir son médecin devait payer une franchise plus élevée. Ceux qui auraient renoncé au libre choix du médecin et se seraient affiliés à un réseau de médecins auraient payé moins. Ce point a éveillé la crainte de voir s'introduire une médecine à deux classes. Le fait qu'une majorité de médecins soit contre le projet, notamment à cause de la restriction du libre choix du médecin et de la coresponsabilité budgétaire, a été un autre élément déterminant. Déjà aujourd'hui il existe de nombreux réseaux de médecins qui se sont constitués librement. Celui qui le désire peut en faire partie et profiter de rabais sur les primes.

L'introduction des DRG, un défi

Cette année, le système des DRG (forfait par cas lié au diagnostic) a été introduit en Suisse. Depuis le début de l'année, nos cliniques travaillent avec le système SwissDRG pour le remboursement des prestations. En ce qui concerne les patients cette évolution donne à réfléchir car elle se dirige vers toujours plus d'économicité et de standardisation. La durée de telle ou telle maladie est exactement fixée et, en conséquence, la durée d'hospitalisation tolérée une fois le diagnostic posé. Un tel principe est difficilement conciliable avec la médecine anthroposophique qui considère l'être humain comme une individualité et une totalité. Il est donc indéniable que ce système est un véritable défi pour la médecine anthroposophique qui veut rester fidèle à ses principes pour le bien des patients et, en même temps, doit tenir compte des exigences de ce système.

Séminaire à St-Prex

C'est avec plaisir que nous vous rendons attentifs au séminaire qui a lieu pour la deuxième fois à St-Prex. Cette fois, son thème est centré sur «L'art-thérapie appliqué aux maladies psychosomatiques». Pour plus de détails, veuillez consulter le dépliant ci-joint.

Nous vous souhaitons une sereine période de fin d'année et la découverte de nombreux petits signes qui attendent qu'on les accueille.

Avec nos très cordiales salutations.

Michael Werner, président

Andrea Richter, responsable de gestion